



Partage financier après la dissolution du pacs

Par Visiteur

Bonjour,

Mon compagnon et moi souhaitons dissoudre le pacs contracté en 2005 lors de la naissance de notre fille.

Or j'ai acheté, à mon seul nom une maison en 2003, mon compagnon peut-il m'obliger à revendre mon bien pour avoir une part?.

De plus, nous avons contracté, sur nos deux têtes, un prêt de 15 000 euros pour la rénovation de notre maison, ce prêt court jusqu'en 2014 et il est prélevé directement sur mon compte (en tout 167,25 euros).

Afin de compenser, mon compagnon me fait un virement mensuel de 278 euros et je ne lui ai jamais demandé rien d'autre en tant que loyer car il a un salaire inférieur au mien (et il ne m'aurait pas versé davantage !). Il a compensé depuis deux ans en payant une grosse partie du crédit pour la voiture familiale, dont la carte grise est à nos deux noms : j'ai avancé 6000 euros et il a demandé un crédit de 14 000 euros pour un total de 20 000 euros remboursables jusqu'en 2011. Nous allons bien évidemment revendre cette voiture.

Qui plus est il m'a aidé ponctuellement pour régler les assurances concernant les crédits sur la maison et il a aussi réglé quelques factures (que nous avons conservées pour la majorité) concernant les travaux de rénovation de notre habitation.

Je souhaiterais conserver la maison car l'école de ma petite fille est à 5 min mais j'aurai beaucoup de charges à assumer seule et tout dépendra de ce que j'aurai à rembourser à mon compagnon...

Merci de bien vouloir m'éclairer à ce sujet.

Bien cordialement.

Par Visiteur

Bonjour,

Comme promis j'ai pris en charge votre question.

Alors concernant le partage.

En théorie tout est organisé d'un commun accord puisque vous n'êtes pas mariés mais pacsés et qu'en plus vous n'avez pas conclu de convention de pacs (sauf erreur de ma part)(art. 515-7 al. 10 code civil: Les partenaires procèdent eux-mêmes à la liquidation des droits et obligations résultant pour eux du pacte civil de solidarité. A défaut d'accord, le juge statue sur les conséquences patrimoniales de la rupture, sans préjudice de la réparation du dommage éventuellement subi).

Or j'ai acheté, à mon seul nom une maison en 2003, mon compagnon peut-il m'obliger à revendre mon bien pour avoir une part?.

En aucune façon. Ce bien vous est propre et le demeure (art. 515-5 du code civil: Sauf dispositions contraires de la convention visée au deuxième alinéa de l'article 515-3, chacun des partenaires conserve l'administration, la jouissance et la libre disposition de ses biens personnels).

Autrement dit votre compagnon n'a aucun droit sur la maison. Vous pouvez donc être tranquille et Juliette pourra continuer à aller dans son école.

Concernant le problème des travaux effectués dans la maison:

Sauf à prouver qu'il s'agit d'une donation (autrement dit votre compagnon vous a donné cet argent "en cadeau"), il a droit à ce que l'on nomme une récompense car il a participé à l'amélioration d'un bien qui vous est propre.

Entre également dans cette récompense les factures éventuelles pour les travaux.

Cette récompense est égale au profit subsistant qui se calcule de la sorte:

Valeur payée par Monsieur x (Valeur de la maison après les travaux/ Valeur de la maison avant les travaux).

(Le calcul est un peu compliqué j'espère avoir été claire)

Concernant la voiture:

Il s'agit d'un bien indivis. Je dois dire que si vous aviez fait une convention eu égard à cette voiture le problème aurait été plus simple car vous auriez fait le partage 50/50 et votre compagnon n'aurait pas pu faire valoir qu'il avait participé davantage à l'achat.

Cependant dans votre cas: la voiture est un bien indivis donc en principe 50/50. Cependant votre compagnon a mis plus d'argent que vous. Donc encore sauf à prouver qu'il s'agit d'une donation, votre compagnon a droit au remboursement des sommes trop versées qui excèdent donc la moitié de la valeur de la voiture.

Je suis toujours à votre entière disposition.
J'espère que tout va pour le mieux.
A très bientôt

Par Visiteur

Je viens de lire vos réponses, merci Emilie.

Hélas tout ne va pas pour le mieux car mon compagnon est passé à la violence physique et je suis sur le point de porter plainte, mais je dois voir un médecin avant. J'ai juste très mal au coccyx car il m'a projeté violemment à terre, et j'ai aussi un hématome au genou.

Au fil de la violence qui croît je me demande comment nous allons pouvoir nous entendre et de toute manière nous allons faire les comptes les plus équitables possibles car je crains trop ses réactions.

Au courrier ce matin il y avait une lettre du tribunal, je suppose que c'est le dossier du JAF mais j'attends qu'il revienne pour l'ouvrir.

Pour en revenir aux questions financières ce qui m'inquiète c'est le deuxième prêt travaux contracté sur nos deux têtes et qui court jusqu'en 2014. Excusez-moi je n'ai pas bien compris : nous avons commencé à rembourser ce prêt en janvier 2005, nous n'étions pas pacsés encore donc mon compagnon n'est pas en force de me réclamer quoi que ce soit?

J'aurai besoin de quelques précisions, je vous en remercie par avance..

A bientôt,

Par Visiteur

Bonjour,

Je suis très inquiète pour vous.
Il faut absolument que vous protégez et portez plainte.
Vous ne pouvez pas vivre dans la crainte et Juliette ne peut pas avoir une maman qui vit dans la crainte.

Concernant le prêt:

En fait peu importe qu'il soit ou non à vos deux noms (les deux noms sont uniquement des garanties pour la banque).
Donc comme ce prêt a servi à financer des travaux qui sont pour un bien qui vous est propre, deux cas de figure se posent.

Soit votre compagnon vous a donné cet argent dans une intention libérale et dans ce cas vous ne lui devez rien.
Soit il faut a prêté cet argent et dans ce cas vous devez lui rembourser les sommes versées.

Prenez soin de vous.
J'attends de vos nouvelles.

Par Visiteur

Bonsoir,

Merci pour votre réponse, j'ai mieux compris.

Ne vous inquiétez pas pour moi, vous faites déjà beaucoup de choses essentielles pour moi.

Je rentre de chez le médecin avec un certificat médical, j'ai aussi contacté SOS violences conjugales.
Le médecin (femme) m'a dit que je pouvais utiliser le certificat pour exercer une pression sur mon conjoint : en effet il a déjà été condamné pour agression sous l'emprise de l'alcool (1 fois) et si je porte plainte il risque d'avoir des soucis

pour la garde sa fille.
Je vais déposer une main courante.

Merci pour votre empathie, cela me touche beaucoup et me donne du courage.

A bientôt,

Par Visiteur

Bonjour,

J'espère que vous allez bien?

Je suis plus que sincère dans mes propos et m'inquiète de votre situation.

Vous avez très bien fait d'aller voir le médecin et de contacter des associations.

Il serait également nécessaire de déposer plainte.

Concernant la garde de Juliette: effectivement si il est violent le juge prendra en considération cet élément et pourra même ne pas lui accorder de droit de garde.

A très bientôt

Par Visiteur

J'ai déjà un certificat médical d'un médecin généraliste mais on m'a conseillé d'aller aux urgences à l'hôpital pour rencontrer un médecin spécialisé dans ce genre de violence dont le certificat médical aura plus de poids.

C'est une dame au commissariat de police qui m'a demandé de le faire, ensuite elle me conseillera sur le dépôt d'une plainte ou une main courante. J'ai rdv avec elle mardi à 14h.

C'est traumatisant d'avoir à rencontrer à nouveau un médecin, surtout six jours après l'agression, car il va falloir que je raconte tout à nouveau. De plus, mes douleurs physiques se sont amoindries et mes bleus (exceptés ceux de l'âme) commencent à bien disparaître. J'ai très peur d'être jugée et de rencontrer des gens que je connais aussi lorsque je me rendrai aux urgences lundi.

La garde de Juliette pose toujours problème pour Marc et moi : il souhaite une garde alternée. Je préférerais un 3/4 de garde à mon avantage (est-ce que cela existe?). Je pense sincèrement qu'une maman sait se rendre plus disponible pour son enfant qu'un papa. Marc est déjà parti plusieurs jours avec son père ou pour le travail, alors que je ne l'ai jamais fait parce que je ne le voulais pas . Le plus souvent lorsque je partais chez mes parents avec Juliette, Marc était invité chez ses copains, dernièrement il y a même passé une nuit (grosse fiesta oblige).C'est un besoin pour lui pas pour moi...

J'ai peur d'une garde compliquée car déjà , souvent, Marc me disait très peu à l'avance quand il partait en déplacement (quand il n'oubliait pas de me le dire) et quand il le faisait il hurlait disant que j'avais oublié (ce qui; m' est arrivé une ou deux fois, je l'admets).

Donc je peux imaginer la situation si le JAF propose une garde alternée avec des troisièmes, cinquièmes semaines, week-end alterné. etc.. ou je ne sais quoi...

Ensuite je n'ai plus confiance en Marc, je ne veux pas qu'il ait Juliette pour la confier à son papa qui est à la retraite.Ce dernier est trop bizarre dans son comportement et ce n'est pas à lui d'élever notre enfant.

Je ne suis pas contre qu'il la voit de temps en temps mais pas régulièrement.

J'ai retenu votre phrase très juste : bon point pour le papa s'il propose de se rendre plus disponible pour son enfant. Cependant pourquoi ne l'a-t-il pas fait plus tôt?.

J'ai mal au coeur car jusqu'à présent c'est moi qui me suis montrée la plus disponible pour Juliette, Marc a fait des efforts aussi ,je le reconnais, et il a une bonne relation avec sa fille (heureusement d'ailleurs), mais si d'un seul coup j'avais Juliette à moitié du temps je le vivrai très mal même si je dois reconnaître que j'ai aussi besoin de temps pour moi surtout pour faire de la natation _qui est un exutoire face aux élèves qui deviennent de plus en plus difficile à gérer ; natation que Marc m'a souvent enlevée car il prenait des cours à la CCI pour obtenir un nouveau diplôme).

Pour terminer, je vais partir sur un nouvel emploi du temps à la rentrée prochaine : j'ai demandé de commencer à 9h pour emmener Juliette à l'école. Quant à Marc, pour l'instant il garde son emploi de VRP qui ne le satisfait aucunement et est en recherche perpétuelle d'un nouvel emploi moins prenant et plus rémunérateur. Sa situation risque de grandement changer en bien ou en pire(que se passera-t-il s'il se retrouve au chômage pour la garde? est-ce que Juliette lui sera confiée s'il a plus de temps libre?). J'espère à mon tour obtenir un emploi du temps conforme à mes besoins à la rentrée. Trop de choses aléatoires...

Qu'en pensez-vous?

Merci de m'aider.

Amicalement,

Par Visiteur

Bonjour,

Comment allez vous?

Concernant votre visite à l'hôpital:

Avant tout chose n'ayez aucune crainte sur un quelconque jugement. Les médecins sont des professionnels et je ne vois pas quel jugement ils pourraient porter étant donné que vous êtes la victime.

Vous avez raison d'aller dans un service spécialisé car leur avis a souvent plus de point que celui du médecin généraliste car plus objectif.

Je comprends tout à fait votre appréhension mais rassurez vous ces médecins sont des spécialistes et quand bien même les traces physiques ont disparues les traces psychologiques demeurent et vous avez également le certificat du médecin traitant.

Concernant le dépôt de plainte:

Je suis ravie que vous aillez à faire avec une policière aussi professionnelle et attentive. Cela est très important dans ce genre de situation.

La différence entre le dépôt de plainte et la main courante tient en partie aux éléments de preuve que vous pouvez apporter.

Concernant la garde Juliette:

Je ne vois pas trop ce que vous entendez par 3/4 de temps.

Les modalités d'organisation de la garde seront fixées par le JAF (si vous décidez de recourir à la justice).

La plupart du temps c'est soit garde alternée (1 semaine 1 semaine ou bien 15 jours 15 jours) soit la garde principale à l'un des deux parents et la répartition ente les deux des week end et des vacances scolaires.

j'ai peur d'une garde compliquée car déjà , souvent, Marc me disait très peu à l'avance quand il partait en déplacement (quand il n'oubliait pas de me le dire) et quand il le faisait il hurlait disant que j'avais oublié (ce qui; m' est arrivé une ou deux fois, je l'admets).

Donc je peux imaginer la situation si le JAF propose une garde alternée avec des troisièmes, cinquièmes semaines, week-end alterné. etc.. ou je ne sais quoi...

La fixation des jours est très détaillée par le jugement et il est bien souvent prévu que le parente qui ne peut exceptionnellement assurer ses obligations doit prévenir bien à l'avance(et souvent par lettre recommandée avec accusé de réception) l'autre parent.

Ceci étant je partage tout à fait votre opinion sur la garde alternée et votre fille est encore en bas âge.

Ensuite je n'ai plus confiance en Marc, je ne veux pas qu'il ait Juliette pour la confier à son papa qui est à la retraite.Ce dernier est trop bizarre dans son comportement et ce n'est pas à lui d'élever notre enfant.

Je comprends tout à fait. Ceci étant comme je vous l'ai déjà précisé votre opposition risque d'engendrer de nouveau problème.

J'ai retenu votre phrase très juste : bon point pour le papa s'il propose de se rendre plus disponible pour son enfant. Cependant pourquoi ne l'a-t-il pas fait plus tôt?.

Je n'ai malheureusement pas de réponse à cette grande question. Sans doute que certains hommes ont tendance à s'en remettre à leur femme et une fois la séparation faite, ils réalisent qu'ils n'ont pas assez pris soin de leur enfant et souhaite assumer pleinement leur rôle de père.

Je comprends bien que la séparation avec votre fille va être très difficile. Mais dans une séparation je pense que les parents sont contraints de mettre leurs sentiments de coté pour penser au bien être de leur enfant. Juliette n'a pas demandé à vivre avec des parents séparés alors si son papa qui l'aime a envie de s'en occuper il faut prendre sur soi et se dire qu'à défaut d'avoir été un bon compagnon il est sans doute un bon père.

Et puis vous le faites justement remarqué, cela va vous permettre d'avoir du temps de libre car mine de rien vous occuper seule d'un enfant tout en travaillant et parfois bien épuisant.

Concernant vos projets pour la rentrée:

C'est une très bonne idée en espérant que votre chef d'établissement fasse droit à votre demande.

Concernant le papa: effectivement sa situation financière mais surtout professionnelle sera pris en compte. Il est évident que s'il est constamment pris par son emploi le juge en tiendra compte.

A contrario s'il a plus de temps libre cela peut également jouer en sa faveur mais le point positif est que vous avez un emploi dans l'éducation ce qui colle parfaitement au rythme scolaire de votre fille.

A très bientôt
Amicalement

Par Visiteur

Bonsoir,

Vos paroles sont pleines de bon sens et de sagesse.

Le personne que je rencontre au commissariat n'est pas un policière m'a t-on fait remarquer.

Je vous en dirai plus bientôt.

A bientôt et merci de votre aide si précieuse.

Amicalement

Par Visiteur

Bonsoir,

J'ai déposé une main courante à la police et demandé que Marc soit convoqué au commissariat pour qu'on lui propose des solutions pour amoindrir sa violence.

Tout s'est bien passé aux urgences à l'hôpital et le médecin à qui j'ai parlé s'est montré particulièrement humain comme je pouvais m'y attendre...Merci de votre soutien.

Ce après midi je suis allée au centre médico- psychologique où j'ai rencontré une infirmière avec qui j'ai discuté pendant une bonne heure.

Elle m'a beaucoup éclairée sur le comportement de Marc et le mien. Elle m'a expliqué qu'un papa qui violentait sa femme/épouse ne pouvait pas être un bon père et elle m'a conseillée de prendre conseil auprès d'un avocat pour préparer l'audience avec le JAF concernant la garde de Juliette.

D'après elle et suite à ce que je lui ai relaté de notre mésentente chronique, elle en a conclu que Marc était aussi violent que son père et que ce dernier ne l'avait pas éduqué convenablement (principe de réalité) concernant les limites de comportement à ne pas franchir vis à vis des autres. Son père, lorsqu'il s'est séparé de sa femme s'est montré d'une violence inouïe, si bien que cette dernière a dû , elle aussi, faire un signalement pour harcèlement cette fois à la police. Marc a joué le rôle de tampon à ce moment là, il me l'a souvent raconté.

Bref elle m'a dit que Marc manquait de maturité, que c'était un gamin et qu'on ne lui avait donc pas fixé de limites dans son comportement d'où sa violence présente. Le souci est que le grand-père a le même fonctionnement et elle a compris mes inquiétudes concernant la garde de Juliette par son papa et le grand-père.

Il faut dire que Marc a été élevé par sa grand-mère paternelle, sa maman étant obligée de travailler. L'infirmière a rajouté que j'avais été manipulée de façon insidieuse du fait des remarques acerbes qu'il se permettait de faire lorsque par malheur je me montrais maladroite lorsque je m'occupais de Juliette.

En effet, chaque fois que je me défendais il me renvoyait la faute en disant que c'était moi qui était manipulatrice, méchante et agressive. L'infirmière, très psychologue je dois l'avouer, m'a dit que les personnes chez qui ce principe de réalité fait défaut n'ont JAMAIS conscience de leur violence et que cette dernière se retrouve automatiquement projetée sur les autres de manière à s'en décharger et faire baisser la propre estime et la confiance de l'autre. Je suis dans ce cas de figure.

Voilà, cela me fait beaucoup du bien de l'écrire.

Au sujet de la dissolution du PACS, nous sommes tous les deux d'accord pour l'annuler et on m'a dit de faire vite car si Marc fait des dettes je serai obligée de les rembourser.Est-il obligatoire de prendre rdv au greffe Marc et moi ? ou puis-je envoyer un courrier unilatéral mais je pense que je dois passer par un huissier pour le signifier à Marc et cela a un coût, n'est-ce pas ?

Je suis bousculée par le temps car c'est la fin de l'année scolaire et j'ai la responsabilité d'une Amicale (avec cadeaux à penser et à acheter pour départs retraites et mutations)et je m'inquiète aussi du coût d'un avocat si je ne peux pas m'en dispenser... Trop de soucis ! sans parler de la garde de Juliette qui est mon souci majeur.

En attendant d'avoir des précisions de votre part, infiniment merci,

Amicalement,

Par Visiteur

Chère,

Je suis ravie que vous ailliez pu trouver une oreille attentive et que tout se soit passé pour le mieux au commissariat et avec le médecin.

Vos craintes quant à la violence du père de Juliette sont tout à fait légitimes. Ceci étant pour l'instant et heureusement il

n'a pas retourné sa violence contre votre fille.

Il est vrai que les blessures de l'enfance se retrouvent à l'âge adulte.

Quoi qu'il en soit il vous appartient de faire part de ces éléments au JAF dans le cadre de l'organisation de la garde de votre fille.

Le point plus que positif de cet entretien est que l'on vous a expliqué que vous n'êtes en rien responsable de cette situation et que c'est bien vous la victime.

Concernant la dissolution du PACS:

Il peut se dissoudre de deux façons:

- par déclaration conjointe. Vous devez dans ce cas remettre ou adresser au greffe du tribunal d'instance du lieu de son enregistrement une déclaration conjointe à cette fin.

- par déclaration unilatérale. Vous devez effectivement signifier par voie d'huissier à Marc votre désir de mettre fin au pacte (le coût varie entre 50 et 150 euros). Une copie de cette signification est remise ou adressée au greffe du tribunal d'instance du lieu de son enregistrement.

Le greffier enregistre la dissolution et fait procéder aux formalités de publicité.

La dissolution du pacte civil de solidarité prend effet, dans les rapports entre les partenaires, à la date de son enregistrement au greffe.

Concernant le coût de l'avocat: tout dépend de comment cela se passe avec le papa. Étant donné votre statut je ne pense pas que vous puissiez bénéficier de l'aide juridictionnelle.

N'hésitez pas à consulter si besoin plusieurs avocats pour comparer les prix. Je sais que le coût peut être élevé mais le jeu en vaut la chandelle.

Beaucoup d'éléments jouent en votre faveur pour l'obtention de la garde Juliette. Ne vous faites pas trop de souci.

Bon courage pour la fin de l'année et pensez à vos vacances avec votre fille.

Amicalement

Par Visiteur

Bonjour,

Les vacances ne sont pas encore gagnées et la fatigue se fait ressentir. Je vais suivre vos conseils concernant la consultation juridique chez un avocat.

Si nous envoyons une lettre signée de nous 2 au greffe notifiant la demande commune de dissolution, sommes nous obligés de nous rendre au tribunal quand même? ou est-ce que la dissolution peut être faite automatiquement à réception de notre courrier (envoyé en recommandé avec accusé de réception) ? merci de me renseigner sur cette dernière précision.

Bon courage à vous,
Amicalement,

Par Visiteur

Bonjour Dominique,

Nul besoin de vous rendre au tribunal. Vous pouvez adresser votre déclaration commune au greffe du tribunal d'instance du lieu de son enregistrement.

Bon courage à vous aussi.
Restez confiante.

Amicalement

Par Visiteur

Merci,

Nous avons signé conjointement une lettre pour résilier le PACS, Marc l'a apportée ce matin au TGI. Avant j'ai eu le temps de regarder votre réponse et dans la foulée la lettre a été écrite et signée. C'est très bien que vous ayez été aussi réactive.

Tout devient maintenant très dur car il va falloir ne pas se fourvoyer, je pense surtout à la garde de Juliette.

Honnêtement je ne sais plus ce qui est bon ou mauvais pour elle. J'ai toujours dit que Marc était un bon père, maintenant je dirai plutôt qu'il a une bonne relation avec sa fille (plus copain que papa) surtout depuis qu'on m'a expliqué qu'un papa ne pouvait pas être "bon" avec son enfant s'il maltraitait d'une quelconque façon la maman. Et j'en conviens maintenant.

Ce qui me fait peur dans la garde exclusive aussi (si jamais le juge décide de me la donner) c'est que j'aurai toujours le mauvais rôle : celui surtout de la maman qui éduque au quotidien. Quant au papa je pense qu'il aura principalement le rôle des loisirs et du jeu. Un jeune enfant ne prendra que ce qui lui apporte le plus de plaisir, aussi j'ai beaucoup de craintes quant aux réactions futures de Juliette.

On m'a conseillé de prendre l'avis d'un pédo-psychiatre, ce que je ferai.

Puis-je toujours correspondre avec vous? il est vrai que vous avez répondu aux questions majeures que je me posais et je ne veux surtout pas vous embêter davantage en vous racontant ma vie bien triste en ce moment. Dites le moi si c'est le cas, s'il vous plaît.

Il se peut que je redemande un peu plus tard d'autres précisions par rapport à la loi et s'il faut je repayerai.

Sinon, combien de temps puis-je encore consulter vos écrits sur le site?

Amicalement,

Par Visiteur

Bonjour,

Concernant la dissolution de votre pacs voilà une bonne chose de faite.

Honnêtement je ne sais plus ce qui est bon ou mauvais pour elle. J'ai toujours dit que Marc était un bon père, maintenant je dirai plutôt qu'il a une bonne relation avec sa fille (plus copain que papa) surtout depuis qu'on m'a expliqué qu'un papa ne pouvait pas être "bon" avec son enfant s'il maltraitait d'une quelconque façon la maman. Et j'en conviens maintenant.

Je ne mets nullement en doute les avis des psychologues et psychiatres et il est vrai que en théorie cela est vrai. Après chaque cas est différent et vous mieux que quiconque pouvez juger de l'attitude et du comportement de son papa et de la relation qu'il établit avec votre fille.

Ce qui me fait peur dans la garde exclusive aussi (si jamais le juge décide de me la donner) c'est que j'aurai toujours le mauvais rôle : celui surtout de la maman qui éduque au quotidien. Quant au papa je pense qu'il aura principalement le rôle des loisirs et du jeu. Un jeune enfant ne prendra que ce qui lui apporte le plus de plaisir, aussi j'ai beaucoup de craintes quant aux réactions futures de Juliette.

Votre crainte est légitime mais les enfants savent faire la part des choses. Il est vrai que vous aurez probablement à des moments un rôle ingrat d'où l'intérêt de garder de bonnes relations avec le papa pour l'impliquer au maximum dans les décisions relatives à votre fille pour que cette dernière prenne conscience que vous n'êtes pas la seule à prendre les décisions.

Je suis sûre que vous vous en sortirez très bien.

Soyez confiante.

L'avis d'un pédopsychiatre peut être bénéfique mais fiez-vous à votre instinct.

Je laisse la discussion ouverte. Vous pouvez me contacter dès que vous en avez besoin et c'est avec grand plaisir que j'essayerai de vous conseiller au mieux.

Je me permets de vous donner mon mail personnel au cas où: saintcezaire@9online.fr

A très bientôt
Bien amicalement

Par Visiteur

Bonjour,

Cela me touche beaucoup que vous me donniez votre email, merci beaucoup.

La dissolution du PACS a été on ne peut plus rapide : Marc est allé au tribunal avec notre lettre commune, on lui a

demandé une photocopie de sa carte d'identité (je dois leur faire passer la mienne) et il est revenu avec un recipsissé pour la dissolution + acte PACS avec annotation pour le rendre caduque.

Vos paroles m'apaisent beaucoup, il faut dire aussi que la colère a laissé la place à la réflexion. Marc est toujours très difficile à gérer par moment, il m'a dit récemment que je devais lui faire un papier signé comme quoi je lui demandais de quitter le maison. Je ne ferai rien avant d'avoir vu un avocat. Il a peur de partir et que cela soit considéré comme un abandon de domicile.

Il a l'intention de partir mais il lui faut aussi les moyens financiers pour le faire. Pour l'instant cela ne me dérange pas, surtout que Juliette, qui a bien intégré la situation, apprécie d'avoir toujours son papa à la maison.

J'ai rencontré la maman de Marc, par hasard, en allant au commissariat de police. Je me suis toujours bien entendue avec elle car elle a toujours su ramener Marc à la raison en l'apaisant. C'est une femme qui a 62 ans mais qui travaille toujours (à pôle emploi) et qui est très autonome.

Elle m'a assurée qu'elle savait que dès que le papa de Marc serait entré à la maison, pour garder un peu Juliette, que les choses n'iraient pas pour le mieux, elle m'a dit, en parlant de son ex-mari : 'je le connais trop'. En effet ce dernier s'est servi de Juliette pour rétablir un équilibre face aux clans tacites qui se sont mis en place dans la famille. Il pouvait voir (grâce à mon intervention !), qui plus est, garder un sur trois de ses petits -enfants alors que son ex -femme s'occupait des deux autres ; sa fille refusant de l'autoriser à voir ses 2 fils. Il s'est senti lésé et c'est pourquoi il a réclamé de l'argent à Marc pour s'occuper de Juliette (mon idée?).

Mes beaux parents sont divorcés depuis 22 ans maintenant et jamais mon beau-père ne s'est mis dans une démarche pour se constituer une retraite confortable, à l'inverse de la maman de Marc. Il a quitté son travail sur un coup de tête car il avait eu une histoire avec une des secrétaires (mariée) et depuis il collectionne les aventures sans jamais se fixer (dixit Marc). Il dit que toutes les femmes lui courent après (il roule en BMW noire, pas le dernier modèle évidemment et a toujours de très beaux habits offerts par ses ex; l'avant dernière tenait un magasin d'habits..) Voilà mon ex-beau-père.

Bon cela me soulage de vous raconter tout cela, mais ce n'est sûrement pas bien..

Merci encore pour tout

Amitiés

Par Visiteur

Bonjour,

Cela ne me dérange nullement que vous me fassiez part de vos relations intra familiale et bien au contraire cela permet de mieux cerner la situation.

Il a peur de partir et que cela soit considéré comme un abandon de domicile. Il n'a aucune crainte à avoir. Vous n'êtes pas marié, le pacs est dissolu. Il n'a aucune obligation de rester et surtout aucune crainte que son départ soit considéré comme un abandon de domicile étant donné qu'il n'a pas l'obligation de rester au domicile.

Concernant l'avis de vote belle mère: loin de moi l'idée de porter un jugement, mais bien évidemment cette dame, ne peut avoir qu'une opinion partielle vis à vis de son ex mari.

De ce fait vous pouvez tenir compte de son opinion mais tout en vous forgeant la votre.

Je comprends tout à fait que vous trouviez que son "mode de vie" ne soit pas des plus conventionnel mais ceci étant ce n'est pas avec lui que va vivre Juliette et quand bien même elle serait parfois confié à lui, il peut malgré tout être un bon grand père et il a peut être très envie de jouer ce rôle (sans doute de façon maladroite) puisqu'il est privé de ses autres petits enfants.

Quoi qu'il en soit, le plus important est que votre séparation de déroule dans les meilleures conditions et ce en pensant à l'équilibre de votre fille.

Amitiés

Par Visiteur

Bonjour !

Oui, je suis d'accord Une personne aussi neutre que vous ne peut donner que des conseils très sages.

Cependant Le papy en question a tendance à appliquer sa façon de vivre aux autres aussi et je ne pense pas qu'en

demandant de l'argent pour garder sa petite fille, cela soit de bonne augure pour l'avenir. Qui aime ne compte pas, vous devez certainement connaître cet adage.

Je pense que j'ai pitié pour Marc et je lui donne des circonstances atténuantes au vu du comportement de son père. On dit que les enfants ne font que copier le comportement de leurs parents, et c'est quelqu'un qui s'est montré extrêmement violent envers sa femme lorsque celle-ci a demandé le divorce.

Je suis à Brive la Gaillarde et le temps a été très mitigé ici (avec du froid!) et chez vous?
Au plaisir de vous lire,
amitiés,

Par Visiteur

Bonjour,

Je comprends bien votre sentiment vis à vis du grand père mais peut être pouvons nous espérer qu'il ait envie de se racheter?

Concernant le comportement de votre ex compagnon: il est vrai que l'enfance vécue a nécessairement des répercussions sur la vie d'adulte. Mais Marc est également libre de faire ses propres choix et être un très bon papa. Votre attitude à son égard est positive car dans une séparation le pire est le sentiment de haine qui peut se développer et qui empêche toute discussion, chose particulièrement délicate quand un enfant est au milieu.

Navrée pour le temps!! Moi je suis sur la Côte d'Azur donc grand beau temps!!

A bientôt
Amitiés

Par Visiteur

Bonjour de la Corrèze !

Quelle veinarde vous êtes pour le taux d'ensoleillement...c'est bon pour le moral aussi. En hiver le soleil me fait cruellement défaut ici...

Mon opinion est que le papa de Marc ne pense aucunement à se racheter, on peut évoluer mais pas changer surtout à 65 ans. D'autant plus que ce monsieur terrorise toujours tout le monde (il interdit à son ex femme de rendre visite à sa maman de 85 ans alors que cette dernière a toujours eu de bons rapports avec elle, par exemple ; il a aussi dit à sa fille que son fils ne l'intéressait pas car il ne portait pas son nom à lui...comprenez la démarche de la soeur de MARC, elle se protège et croyez moi, je suis d'un naturel optimiste quant à l'être humain en général mais là je ne ressens rien de bon.

J'ai très peur de passer par un JAF, malgré que je ne nourrisse pas de haine pour Marc, car j'ai commencé à lire le rapport de Dominique VERSINI (la défenseuse des enfants lorsque les parents sont en situation conflictuelle) qui dit que dans certains cas extrêmes, lorsque la mésentente atteint le paroxysme, on soustrait carrément l'enfant de son milieu familial et ça fait froid dans le dos rien que d'y penser. Je crois que j'en tomberai malade si cela devait arriver!

D'intuition je vous sens plus jeune que moi, j'ai 43 ans, est-ce que je me trompe?

Merci pour tout,
Amitiés,

Par Visiteur

Bonjour Ensoleillé,

Le soleil certes mais beaucoup de travail aussi.

Concernant le papa de Marc: vous êtes sans doute bien mieux placée que moi pour le connaître. Mais je pense que si les gens ne peuvent changer ils peuvent néanmoins s'améliorer.

J'ai très peur de passer par un JAF, malgré que je ne nourrisse pas de haine pour Marc, car j'ai commencé à lire le rapport de Dominique VERSINI (la défenseuse des enfants lorsque les parents sont en situation conflictuelle) qui dit que dans certains cas extrêmes, lorsque la mésentente atteint le paroxysme, on soustrait carrément l'enfant de son milieu familial et ça fait froid dans le dos rien que d'y penser. Je crois que j'en tomberai malade si cela devait arriver! Mais pourquoi diable lisez vous ce gendre de chose. Nous sommes très loin de ce cas de figure. Il faudrait vraiment que vous vous menaciez mutuellement de mort pour qu'une telle situation arrive. Je pense que l'un comme l'autre vous avez à cœur le bien être de votre enfant et que vous mettrez de côté votre possible animosité pour penser à elle.

Et pour répondre à votre question: oui vous ne vous trompez pas, je suis plus jeune. J'ai 28 ans.

Merci à vous de m'accorder votre confiance.
Amitiés

Par Visiteur

Bonsoir,

Je suis en train de découvrir un monde qui m'est complètement étranger : le monde judiciaire et je m'informe du mieux que je peux. Peut-être est-il bon d'avoir en tête que le pire peut exister de manière à tout faire pour l'éviter...?

Prochaine étape : consultation juridique chez un avocat et pédo-psychiatre pour avoir un avis sur la garde de Juliette.

Aujourd'hui je suis allée à la banque pour connaître les démarches à effectuer pour liquider le compte commun. J'ai dû revenir au commissariat pour remplir un questionnaire , qui, m'a-t-on dit, risque d'être utile (pour le procureur) au cas où de nouvelles violences verbales et/ou physiques se produiraient.

Vous essayez de m'enlever, très justement, la colère que je nourris concernant le papa de Marc. Pour l'instant c'est trop dur.

Mon objectif est de pacifier le plus que possible ma relation avec Marc car j'ai lu hier soir que l'enfant ne souffrait non pas de la séparation mais du conflit latent entre ses parents, à méditer et je dois progresser aussi et apprendre à lâcher prise...

Merci douce Emilie d'essayer de rendre plus raisonnable furieuse Dominique.

Néanmoins je n'abaisse pas la garde car je dois me protéger et surtout protéger Juliette.

Amitiés,

NB: Vous au moins vous pouvez aller piquer une tête dans l'eau de mer pour vous revigorer. Ici je n'ai que la corréze ou le lac de Chasteaux criblé d'algues chatouilleuses!...

Par Visiteur

Chère,

Un petit message rapide pour vous dire que je ne pourrais vous répondre pendant les deux prochains jours car je pars en formation.

Bien évidemment à mon retour je prendrais le temps de répondre à votre dernier message.

D'ici là prenez soin de vous.
Amitiés.

Par Visiteur

Chère,

Merci de vous soucier autant de moi, à bientôt et bonne formation.

Par Visiteur

Bonsoir,

Toutes mes excuses pour mon message si tardif.
J'espère que vous allez bien?
Pour revenir à votre dernier message.
vous avez je pense fait les démarches les plus urgentes.
Les rendez-vous avec l'avocat et le pédopsychiatre sont une bonne chose.
Concernant la liquidation du compte vous avez également bien fait.

Mon objectif est de pacifier le plus que possible ma relation avec Marc car j'ai lu hier soir que l'enfant ne souffrait non pas de la séparation mais du conflit latent entre ses parents, à méditer et je dois progresser aussi et apprendre à lâcher prise...

Vous avez parfaitement raison. Ce n'est pas tant la séparation qui est dure pour un enfant, mais plutôt les disputes entre ses parents car Juliette vous aime autant l'un que l'autre et n'a pas envie d'être au milieu.

Je sais parfaitement que vous allez être prise en charge par un avocat et qu'il saura vous conseiller au mieux, mais je reste tout de même à votre disposition si vous en avez besoin.

Amitiés sincères

ps: si ça peut vous remonter le moral nous avons eu un week end plutôt pluvieux et gris... et quelque méduses...

Par Visiteur

Chère,

Merci pour votre courriel.
je suis en pleine surveillance du brevet avec 32 ° à l'ombre !
Le premier contact avec un avocat par téléphone m'a refroidie (j'en ai besoin en ce moment...), sa secrétaire était plus intéressée par mes revenus 2008 que par les problèmes pour la garde de Juliette.
Marc vit 15 jours chez sa maman, puis il ira chez sa tante.
Dur pour Juliette et pour moi aussi car je suis face à une perte réelle maintenant, même s'il vaut mieux être seule que mal accompagnée!

Je n'ai pas eu le courage encore d'en parler à mes parents car ils sont âgés et j'ai peur qu'il le prenne très mal.

Le compte commun n'a pas été encore clôturé car nous avons un virement CAF encore dessus. En revanche nous allons supprimer tous nos prélèvements et virements personnels.

Le pédopsychiatre m'a aidée à ne pas faire un amalgame concernant beaucoup de choses et des situations, à méditer...

Votre stage vous -a t-il apporté ce que vous désiriez?

Amitiés, quelle chance de pouvoir voir des méduses même si elles peuvent être potentiellement dangereuses...

Par Visiteur

Chère,

Quel bonheur d'être dans une salle avec 32° degré...je vous plains..mais sans m'étaler sur ma vie j'en ai déjà fait l'expérience en tant qu'assistante d'éducation et en tant qu'enseignante.

Courage les vacances approchent..

En ce qui concerne l'avocat: si celui que vous avez contacté ne vous convient pas choisissez en un autre. La confiance en un avocat est primordiale.

J

e comprends votre peine car toute séparation même si l'on sait que cela est mieux ainsi cause du chagrin. Avez le temps tout ira mieux. Vos parents pourraient vous apporter un soutien moral et je suis persuadée qu'ils seront compréhensifs même si au début la nouvelle risque d'être un choc.

Je suis ravie que l'entretien avec le pédopsychiatre vous ait fait du bien.

Merci de votre sollicitude. Oui le stage était bien.

Soyez courageuse les démarches juridiques vont être une étape nécessaire.

Bon courage pour les corrections de copies.

Amitiés

Je dois dire que je ne raffole pas des méduses et que j'ai très peur d'être piquée.

Par Visiteur

Chère,

Toujours beaucoup de chaleur à Brive et dernier jour d'école pour Juliette.

J'ai rdv à 13h chez l'avocat mais c'est simplement une consultation juridique pour l'instant et je changerai si cela ne me convient pas.

J'ai très mal dormi cette nuit et en plus j'ai attrapé un méchant rhume, très mauvais par cette canicule. je ne sais pas si je vais avoir les idées très claires pour l'avocat.

En ce moment je suis à la recherche d'une voiture, je dois en voir une à Figeac samedi (mais parents habitent à 15km de là et c'est la ville où j'étais lycéenne) et je dois y retrouver mon père pour m'aider dans la transaction.

Hier soir Juliette a lâché le morceau au téléphone à son papy Jeanot : "papa déménagé". Je crois que mon père n'a pas réalisé car Juliette de temps en temps s'amuse à dire tout et n'importe quoi au téléphone juste pour bien pouvoir en rire par la suite... on va voir samedi si mon père en reparle. Ce sera encore autre chose à gérer.

Bises à vous,

nb: je comprends que vous ne soyez pas restée dans l'éducation nationale! Ils sont maintenant pourvoyeur aussi de précarité, autant aller voir ailleurs et rapidement.

Par Visiteur

Bonjour!

Comment allez-vous? Ici la température baisse un peu et du coup l'on revit...

J'ai vu une avocate, en coup de vent (j'avais rdv à 13h, elle est arrivée à 13h40 car elle sortait d'une audience), et elle ne m'a pas appris grand chose sinon que si je fais appel à elle à elle il m'en coûtera entre 800 et 1000 euros... à méditer grandement!

Elle m'a dit que Marc pouvait demander la moitié des remboursements effectués jusqu'à présent concernant le prêt travaux contracté sur nos 2 têtes. J'avais décidé de les lui rembourser quand bien même il ne m'a rien demandé pour l'instant car je pense que c'est la moindre des choses surtout si je reste dans la maison avec Juliette.

J'ai appris aussi que Marc pouvait me demander une pension alimentaire (car écart de salaire trop important en ma faveur entre moi et lui). A voir...

Finalement elle m'a aussi conseillé de faire figurer Juliette sur ma prochaine feuille d'impôts alors que Marc garderait les prestations CAF (utiles pour lui surtout s'il a droit à APL).

Ma famille commence à se douter de quelques choses, il faut dire que j'achète une voiture d'occasion (Marc garde l'autre en espérant la vendre le plus rapidement possible) lundi à Latronquière, près de chez mes parents, et je passerai 6 jours chez eux avec Juliette et cousin Valentin (8 ans).

Voilà pour les grandes lignes. Nous allons ensuite, Marc et moi, rédiger ensemble (si tout continue à aller bien) une convention détaillée, pour la garde de Juliette, qui sera présentée au JAF à la rentrée.

Je suppose que vous allez aussi bientôt être en vacances. En attendant courage et merci encore pour votre empathie.

Amitiés.

Par Visiteur

Bonjour,

Je suis ravie d'avoir de vos nouvelles et je pensais vous envoyer d'ailleurs un message pour en avoir.
Je vais bien merci et j'espère que vous aussi.

Alors reprenons point par point:

sinon que si je fais appel à elle à elle il m'en coûtera entre 800 et 1000 euros...à méditer grandement!
Et oui les avocats sont chers.Ceci étant ce sont les tarifs. Vous êtes parfaitement en droit de réfléchir et de faire jouer la concurrence si j'ose dire. Et puis si tout se passe bien, l'aide d'un avocat n'est pas nécessaire.

Elle m'a dit que Marc pouvait demander la moitié des remboursements effectués jusqu'à présent concernant le prêt travaux contracté sur nos 2 têtes.

Le calcul est un peu plus compliqué et je vous renvoie à la page 1 de nos échanges sur laquelle je vous expliquais ce calcul.

J'ai appris aussi que Marc pouvait me demander une pension alimentaire (car écart de salaire trop important en ma faveur entre moi et lui).A voir...

En aucune façon, votre avocate a tort.Tout d'abord le terme de pension alimentaire est erroné on parle désormais de prestation compensatoire et ensuite elle n'existe pas dans le cadre d'une dissolution de Pacs mais uniquement dans le cadre du mariage. Vous n'avez donc pas à vous soucier de cela.

Finalement elle m'a aussi conseillé de faire figurer Juliette sur ma prochaine feuille d'impôts alors que Marc garderait les prestations CAF (utiles pour lui surtout s'il a droit à APL).

C'est également un peu plus compliqué.

Si vous avez effectivement la garde principale de Juliette vous pouvez la rattacher à votre foyer fiscal.

Pour ce qui est des prestations CAF. Cela n'est pas si simple. Marc ne peut prétendre à des allocations en raison de sa fille si cette dernière ne vit pas en permanence avec lui.

Voilà pour les grandes lignes. Nous allons ensuite, Marc et moi, rédiger ensemble (si tout continue à aller bien) une convention détaillée, pour la garde de Juliette, qui sera présentée au JAF à la rentrée.

C'est une très bonne idée. Je croise les doigts pour que l'entente demeure.

Concernant votre famille: il faudra bien un jour ou l'autre leur dire et je suis persuadée que si vous expliquez les raisons tous comprendrons.

Je suppose que vous allez aussi bientôt être en vacances.

Malheureusement non votre fidèle interlocutrice reste à son poste. Hormis des petits week end pas de grandes vacances. Pourtant j'en aurais bien besoin.

En tout cas vous profitez bien de vos vacances. Détendez vous, mettez de coté tous vos problèmes. Juliette doit être ravie de voir son cousin.

Prenez soin de vous.

Amitiés

Par Visiteur

Chère,

Quelle joie de vous lire!

Si je pouvais je partagerais mes vacances en 2 pour vous en donner (sincèrement , d'autant plus que les grandes vacances sont trop longues et pour les enseignants et pour les élèves !). Tenez bon, mes pensées vous accompagnent.

L'avocate que j'ai rencontrée ne m'a pas transcendée outre mesure, comme je vous l'ai dit elle a accusé un retard de 40 min pour notre rdv - sans prendre la peine de me prévenir- et cela m'a fortement déplu.

Merci de me fournir de nouvelles précisions concernant ses dires, j'ai imprimé une partie de nos échanges de manière à les relire plus paisiblement et retenir l'essentiel.

La situation entre Marc et moi s'améliorait tout doucement puis mon frère s'est immiscé dans nos problèmes et rien ne va plus (je viens de lui raccrocher au nez et croyez moi il le mérite, j'ai raccroché au nez de Marc aussi hier soir pour les mêmes raisons).

Je vous ai dit que j'avais trouvé une voiture d'occasion près de chez mes parents, ces derniers ont compris que quelque chose ne tournait pas rond et par tous les moyens ils ont essayé de savoir ce qui se passait.

J'ai donc dû expliquer à mon frère que Marc et moi

" étions arrivés à la limite de ce que nous pouvions faire ensemble" (phrase de Marc, bien analysé d'ailleurs) et que c'était d'un commun accord que nous nous séparions. Mon frère a voulu d'emblée savoir si nous avions chacun quelqu'un dans notre vie, ce qui m'a choquée car cela ne le regarde absolument pas(et en plus ce n'est évidemment pas le cas ni d'un côté ni de l'autre!).

Ensuite il a voulu le n° de portable de Marc, que je lui ai donné la fleur à la bouche, pensant qu'il allait prendre de ses nouvelles avant tout. Quelle idiote je fais ! Marc lui a raconté que la violence était montée en puissance dans notre couple et qu'il avait fait une bêtise (cf main courante que j'ai déposée à la police).

Tout cela c'est mon histoire et on est en train de me la voler et de me manipuler.

je pensais que Marc et moi pourrions profiter de fêtes de famille avec Juliette, tous les trois ensemble, mais maintenant que tout le monde va être au courant (je pense à mon père en particulier, quelle sera sa réaction s'il apprend que Marc a essayé de m'étrangler parce que je lui disais de continuer à donner de l'argent à son père pour garder Juliette puisque cela passe pour très normal dans sa famille???). La donne est changée, je ne me sens plus la force de faire comme si rien ne s'était passé maintenant et je n'ai pas la force de m'imaginer aux côtés de Marc _même pour Juliette_ entourée de ma famille ou la sienne. Pourtant nous étions invités à 2 mariages cet été et nous avons convenu d'y aller à trois pour Juliette...Ma famille peut être aussi nocive et violente que celle de Marc et que faire sinon me protéger d'elle à partir de maintenant?!

Je ne comprends pas mon frère, il m'a terriblement déçue et blessée.

De ce fait je vais certainement rappeler l'infirmière psychologue qui m'a tant aidée (comme vous) jusqu'à présent car mon frère m'a dit que j'allais mal et je sais que c'est faux, du plus profond de moi, car j'ai des projets de vacances pour Juliette et j'arrivais petit à petit à me faire à l'idée d'une garde alternée avec Marc et j'envisage l'avenir le mieux possible en pensant un jour refaire ma vie (je ne suis pas dégoûtée de la vie de couple encore!).Je veux simplement paix et sérénité dans ma vie et celle de Juliette mais peu de personnes et surtout pas ma famille ne m'aident dans ce sens. C'est pourquoi Emilie vous m'êtes si précieuse et vous m'aidez tant . je ne sais pas si un jour j'aurai l'occasion de vous aider autant que vous le faites mais je vous serai toujours redevable, croyez le bien.

Voilà, beaucoup de colère à nouveau et de stress et ce n'est que le début car j'ai bien peur d'être incapable de maîtriser les réactions à la chaîne de ma famille.

Amitiés,

Surtout prenez soin de vous et si vous avez trop de travail je comprendrais très bien que vous ne puissiez pas me répondre, je n'en serai pas vexée, je vous promets.

Par Visiteur

Bonjour,

Comment allez vous ? Comment se passent vos vacances? Bien j'espère?
Où en est votre situation vis à vis de Marc et de votre famille?

J'espère que ces vacances vous ont permis de vous détendre.

Dans l'attente de vos nouvelles.
Bien amicalement

Par Visiteur

Bonjour !

Très heureuse d'avoir de vos nouvelles.

Juliette et moi sommes parties camper en Auvergne, nous avons fait connaissance avec des personnes très gentilles et super généreuses et nous allons essayer de garder le contact avec certaines d'entre elles. Le fait de camper fut harassant cependant, heureusement que l'expérience humaine a compensé.

Nous passons devant le JAF le 13 octobre, aussi j'ai encore du temps pour préparer le mieux possible cet entretien et élaborer un écrit pour que les choses soient le plus clair possible.

Ensuite je vais me remettre au travail pour la préparation des cours du collège.

Et vous, comment allez -vous ?.

Amitiés,